



▶ **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021**
Assemblée Générale 2022

Association AXIVA
81, avenue François Arago
92000 Nanterre
Contact : contact@axiva.org

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 2021 - 2022	4
L'ASSURANCE-VIE, UNE VALEUR SÛRE	9
POINT SUR LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	10
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
> La vie de votre association	
> L'activité de l'Association AXIVA	
> Les contrats d'assurance souscrits par l'association	
PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONT L'ÉLECTION OU LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT SONT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	21
RAPPORT FINANCIER ET COMPTES 2021	22
RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2022	23
ANNEXES	24
> Liste des nouveaux supports d'investissement disponibles par produits	

MESSAGE DU PRÉSIDENT



**Jean Sébastien
Antoniotti**

Président de
l'Association AXIVA

Chère adhérente, cher adhérent,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous en tant que Président de votre association. Le 14 octobre dernier, le conseil d'administration m'a confié ce poste pour succéder à Manuèle Pennera. Je tiens d'ailleurs à la remercier pour son engagement au service de l'Association AXIVA tout au long de ces dernières années. Je m'efforcerai d'inscrire mon action dans la continuité de la sienne.

Depuis le premier confinement en mars 2020, nous avons collectivement vécu une suite d'événements totalement imprévisibles ; une épidémie qui s'est vite transformée en pandémie, des phases successives de déconfinement puis de reconfinement, la mise au point de vaccins dans un temps record, un soutien à l'économie d'une ampleur inédite, la persistance de taux historiquement bas et récemment, un conflit très grave qui se passe aux portes de l'Europe.

Dans ce contexte chahuté, l'enjeu va être de conserver voire améliorer le rendement de son épargne afin de préserver son niveau de vie futur tout en privilégiant l'investissement responsable en intégrant des critères extra-financiers concernant l'environnement, les questions sociales, éthiques et la gouvernance dans les décisions de placements. Cela prend tout son sens dans le cadre de l'épargne à moyen et long terme comme l'épargne retraite par exemple.

La Loi PACTE¹ est venue renforcer l'attractivité de l'épargne retraite individuelle grâce à plus de souplesse avec la mise en place d'un dispositif unique, le plan d'épargne retraite (PER), plus attractif que les dispositifs préexistants.

Ses principaux atouts :

- 1. Une épargne déductible fiscalement :** accessible aux professionnels indépendants comme aux salariés, le PER vous permet de déduire fiscalement vos versements dans les limites prévues par la loi et de réaliser des économies d'impôt chaque année.
- 2. Une fois à la retraite, vous profitez de votre épargne à votre guise :** vous décidez librement de la façon dont vous voulez jouir de votre épargne à la retraite : soit en une ou plusieurs fois sous forme de capital², soit dans le cadre d'une rente afin de bénéficier d'un complément de retraite garanti à vie, soit en choisissant une combinaison de ces deux options².
- 3. Une épargne disponible avant la retraite en cas de coup dur ou pour l'acquisition de votre résidence principale³ :** dans certaines situations (invalidité, décès du conjoint etc), vous pouvez récupérer l'épargne placée sur votre PER. Cette épargne peut également être débloquée en cas d'acquisition de votre résidence principale³. Et ce déblocage n'est pas limité au premier achat de votre résidence principale.
- 4. Vous simplifier le suivi et la gestion de votre épargne retraite :** pour plus de simplicité ou pour faire évoluer votre stratégie d'épargne, vous pouvez transférer les sommes détenues sur d'autres contrats d'épargne retraite individuels ou collectifs (PERP, Madelin, Article 83⁴ ou PERCO⁴) vers le PER.

Afin de profiter de ce nouveau dispositif, votre association a souscrit auprès d'AXA France un plan d'épargne retraite individuel baptisé « **PER Coralis** ». N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur AXA pour faire le point sur votre situation personnelle, celle de votre conjoint et voir avec lui comment anticiper au mieux votre nouvelle vie.

1. Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises
2. Sauf si le titulaire opte pour une sortie irrévocable en rente
- Sauf pour les droits issus des sommes versées à titre obligatoire du salarié et de l'employeur
3. Ce cas de rachat n'est pas ouvert pour les droits issus des sommes versées à titre obligatoire du salarié et de l'employeur
4. sous conditions

Environnement économique et financier 2021 - 2022

► *L'année 2021 a été marquée par une amélioration des données macroéconomiques dans la plupart des pays développés, malgré la persistance de la crise sanitaire.*

Les bons résultats des entreprises ont permis d'alimenter le cycle de hausse des principaux marchés actions, dont certains ont franchi des seuils psychologiques importants (ex : le CAC 40 a dépassé le seuil des 7 000 points le 5 novembre 2021). En 2021, les banques centrales⁽¹⁾ ont continué de jouer un rôle essentiel sur les marchés financiers.

L'année 2022 a commencé avec l'anticipation d'une croissance économique stable, la diminution progressive de l'inflation et la normalisation des politiques monétaires. Mais le conflit entre l'Ukraine et la Russie a modifié les perspectives, l'inflation restant plus élevée et plus durable remettant en question la consommation privée et donc la croissance du PIB⁽²⁾, notamment en Europe.

Un fléchissement de la croissance économique

Le rebond de l'économie mondiale a été spectaculaire au premier semestre 2021, mais a nettement ralenti

Une partie de cette décélération est mécanique, l'effet rebond n'ayant pu se prolonger indéfiniment. En revanche, les difficultés d'approvisionnement dans certaines chaînes de valeur, l'apparition de nouveaux variants Covid et un plafonnement des taux de vaccinations dans certains pays sont autant de risques qui ont pesé sur la croissance.

Le changement de dynamique entre États-Unis et Zone Euro⁽³⁾ est l'autre fait marquant de cette seconde partie d'année

Alors que les États-Unis ont mené la dynamique économique depuis le début de la crise de la Covid grâce à des plans de relance budgétaire massifs puis une campagne de vaccination démarrée très tôt, un ralentissement s'est fait sentir outre-Atlantique avec une croissance économique à 2,1% en rythme annualisé au 3^{ème} trimestre (après plus de 6% sur les deux premiers trimestres 2021). La croissance du PIB des États-Unis a repris au 4^{ème} trimestre et s'est élevée à 6,9%.

En **Zone Euro**, la levée de nombreuses restrictions sanitaires liées à l'épidémie de Covid a permis une poursuite de la croissance au 3^{ème} trimestre à 2,2% (vs 2,1% sur le 2^{ème}).

L'économie de la Zone Euro a progressé de 0,3% au quatrième trimestre de 2021 soit une progression du produit intérieur brut (PIB) sur un an de 4,6%.

Selon la BCE, le produit intérieur brut (PIB) des 19 pays ayant adopté la monnaie unique devrait croître de 3,7% cette année, contre 4,2% prévu il y a trois mois.

Une inflation, initialement qualifiée de transitoire, qui persiste en 2022

Que ce soit aux États-Unis ou en Zone Euro, des effets de base importants amplifiés par des chocs d'offre et de demande liés à la reprise économique mondiale ont poussé les prix à la hausse. La forte progression de la demande liée à la reprise économique mondiale et des tensions affectant l'offre de gaz naturel, notamment en Europe, ont contribué à l'augmentation des prix de l'énergie. Cette dernière augmente encore l'inflation et la rend plus persistante.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2021, les marchés ont intégré une probabilité accrue de hausse des taux d'intérêt, ceux-ci restant l'outil principal de politique monétaire des banques centrales pour piloter l'inflation.

En 2022 l'inflation s'est accélérée suite au conflit entre la Russie et l'Ukraine avec notamment l'augmentation du prix de l'énergie (+44,7% annuel en mars 2022 pour la zone Euro après +32% en février), suivi de l'alimentation (+5,00% mars vs 4,2% en février). Les niveaux atteints en mars 2022 sont des niveaux jamais vu depuis 40 ans aux USA et en Allemagne.

1. Une banque centrale est une institution publique qui gère la monnaie d'un pays ou d'un groupe de pays et contrôle la masse monétaire, c'est-à-dire la quantité de monnaie en circulation. Le principal objectif de nombreuses banques centrales est la stabilité des prix. L'un des principaux outils à la disposition d'une banque centrale est la fixation des taux d'intérêt directeurs.
2. Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur économique qui permet de mesurer les richesses créées dans un pays au cours d'une période donnée.
3. La zone euro est composée de 19 pays, qui partagent aujourd'hui une monnaie unique, l'euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie).

En Zone Euro où de nombreuses disparités perdurent, la France s'en sort mieux que ses voisins avec un taux d'inflation annuel à 5,1% en mars 2022.

Les gouvernements de la Zone Euro ont pris des mesures, notamment sur le coût de l'énergie, afin d'alléger les dépenses des consommateurs et éviter un ralentissement brutal de la reprise économique.

4. Le FOMC ou "Federal Open Market Committee", est la branche de la Réserve Fédérale en charge des décisions de politiques monétaires à court et long terme.

5. Les taux directeurs sont les taux d'intérêt à court terme fixés par les banques centrales. Ces dernières utilisent ces taux dans le cadre de sa politique monétaire, afin de mener à bien leur mission de régulation de l'activité économique de la zone euro et de régulation du taux d'inflation.

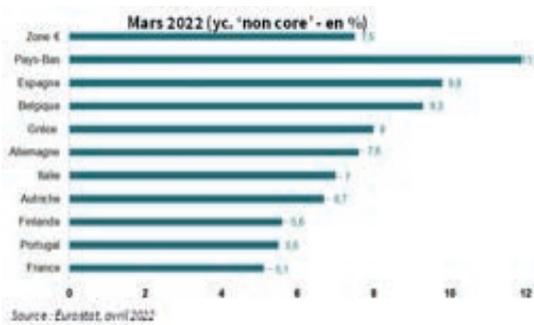
6. Le programme d'achats d'urgence face à la pandémie ("pandemic emergency purchase programme", PEPP), créé en mars 2020, facilite l'accès des particuliers et des entreprises à des financements abordables, nécessaires pour surmonter la crise. À travers le PEPP, la BCE peut acheter différents types d'actifs sur les marchés financiers, ce qui pousse le prix de ces actifs à la hausse et, par conséquent, les taux d'intérêt de marché à la baisse.

Au titre de l'APP ("asset purchase programme"), la BCE achète divers actifs comprenant des obligations d'État, des titres émis par des institutions supranationales européennes, des obligations d'entreprise, des titres adossés à des actifs et des obligations sécurisées. Ces achats d'actifs influencent les conditions financières générales et, indirectement, la croissance économique et l'inflation.

7. L'indice d'inflation sous-jacente est un indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix.

Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il exclut les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux.

TAUX D'INFLATION MESURÉS PAR LES ICPH EN ZONE EURO

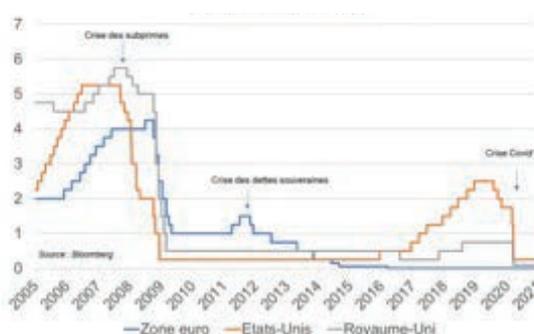


Politiques monétaires et inflation toujours en première ligne

Les banques centrales doivent résoudre le dilemme d'une perspective de croissance en baisse et d'une inflation plus forte et durable.

A l'issue de la réunion du FOMC⁽⁴⁾ du 16 mars, la Réserve Fédérale américaine (Fed) a commencé à relever ses taux directeurs⁽⁵⁾ (+0,25%). Aux États-Unis, les prévisions, par la Fed, d'un taux de chômage toujours très bas (3,5% fin 2022 et 2023) et d'une inflation persistante prennent le dessus sur une prévision de croissance revue à la baisse de 4,0% à 2,8% pour 2022. Les « dot plots » (estimations des taux par les gouvernements) indiquent une hausse des taux directeurs.

TAUX DIRECTEURS (%)



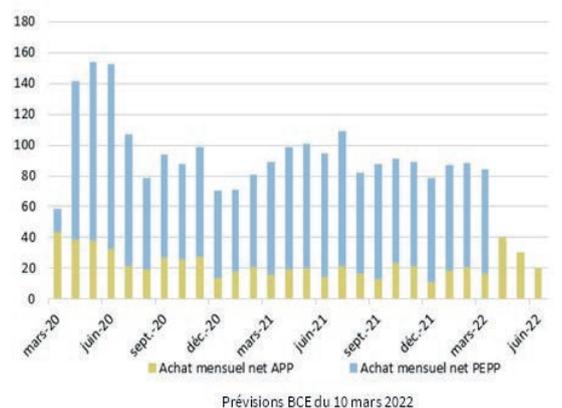
Les principales incertitudes des marchés portent sur l'articulation de cette hausse de taux (hausse rapide sur le second trimestre ou linéaire sur l'année 2022) et du rythme de réduction du bilan de la Fed.

Lors de sa réunion de mars, la Banque Centrale Européenne (BCE) a confirmé la fin des achats d'actifs dans le cadre du PEPP⁽⁶⁾ (« Pandemic emergency purchase programme ») pour fin mars et a annoncé une augmentation provisoire des achats dans le cadre de l'APP⁽⁶⁾ (« Asset purchase programme ») afin d'adoucir les conséquences de cet arrêt des achats sur les marchés obligataires de la Zone Euro. Enfin, la BCE a annoncé sa volonté de mettre fin au troisième trimestre à son programme de l'APP et être en mesure de remonter ses taux directeurs sur le second semestre.

Les 3 principales conditions nécessaires pour justifier d'un ajustement à la hausse des principaux taux d'intérêt de la BCE sont sur le point d'être réunis, à savoir la fin des achats nets au titre de l'APP, une inflation qui atteint 2% avant son horizon de projection et cela durablement sur cet horizon et le progrès de l'inflation sous-jacente⁽⁷⁾ suffisant pour être compatible avec une stabilisation à 2% à moyen terme.

La réunion de juin 2022 devrait donner lieu à des précisions sur l'évolution de la politique monétaire avec notamment les nouvelles projections économiques qui y seront présentées.

ACHATS D'ACTIFS DANS LE CADRE DE L'APP ET DU PEPP (EN MDS EUROS)



Source : Banque centrale européenne



Marchés actions en 2021 : dynamisme d'une très belle saison des résultats au troisième trimestre avant l'apparition du variant Omicron fin novembre

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le S&P 500⁽⁸⁾ et l'Eurostoxx 50⁽⁹⁾ ont augmenté respectivement de +27% et +23%.

Depuis fin novembre, la volatilité⁽¹⁰⁾ est revenue sur les marchés actions avec les craintes sur la dangerosité du nouveau variant Omicron. Ce mouvement est amplifié par une inflation au plus haut depuis 1990 aux États-Unis.

Sous l'impulsion de résultats trimestriels souvent supérieurs aux attentes et de la perspective d'une sortie proche de la crise sanitaire, les marchés actions ont connu un quatrième trimestre 2021 robuste (+ 3% pour le S&P 500 et +6% pour l'Eurostoxx 50).

Depuis le début de l'année 2022, le S&P 500 et l'Eurostoxx 50 sont en baisse de respectivement -7% et -11 % (au 13/04/2022).

Le début d'année 2022 est marqué par les signaux « hawkish »⁽¹¹⁾ des banques centrales avec notamment une accélération du « tapering »⁽¹²⁾ de la Fed avec un marché de l'emploi revenu à un niveau proche de l'optimal. Ces premiers facteurs en Janvier ont conduit à une rotation en faveur des valeurs « value » vs « growth »⁽¹³⁾, ces dernières étant plus impactées par la hausse des taux d'intérêts.

Suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la volatilité s'est amplifiée sur les marchés actions. En Mars, après une forte baisse initiale, les marchés actions se sont repris pour finir près de l'équilibre. Les craintes sur la croissance mondiale liées aux répercussions de la guerre et à la dégradation sanitaire en Chine avec de nouveaux confinements, n'ont finalement pas pesé face à des chiffres de l'inflation supérieurs aux attentes.

Dans les prochaines semaines, au-delà de l'évolution de la guerre en Ukraine et des déclarations des banques centrales, les publications trimestrielles constitueront le point d'attention principal. Elles permettront aux investisseurs d'évaluer la capacité des entreprises à faire face à cet environnement inflationniste, tant en termes de marge que de croissance.

Euro Dollar :

Le renforcement du Dollar face à l'Euro s'observe depuis l'été dernier sous la perspective d'un resserrement de la politique monétaire de la Fed bien plus rapide et important que celui de la BCE. Fin décembre l'Euro était à 1,13\$. Début mars, le conflit Russo-Ukrainien a accéléré ce mouvement avec un Dollar jouant le rôle de valeur refuge et a ramené l'Euro sous le niveau de 1,10\$.

Marché obligataire : un aplatissement des taux d'intérêt depuis début octobre

Après un net rebond entre fin août et fin octobre, les taux d'intérêts ont connu un mouvement d'aplatissement et une légère volatilité fin 2021. La plus grande variation est intervenue sur les taux long terme (20 ans et plus) et s'explique par un effet en cascade : les bonnes nouvelles sur les rapports de l'emploi, meilleurs que prévus, ont signifié que la croissance économique continuerait à un rythme soutenu, entraînant par la même occasion l'inflation et une hausse anticipée des taux directeurs des banques centrales.

Les spreads de crédit⁽¹⁴⁾ sont restés à des niveaux historiquement bas, mais un très léger mouvement de pentification de la courbe⁽¹⁵⁾ de spread s'observe depuis mi-novembre.

8. S&P 500 : indice boursier basé sur 500 grandes sociétés cotées sur les bourses aux États-Unis
9. Eurostoxx 50 : indice boursier basé sur 50 sociétés selon leur capitalisation boursière au sein de la Zone Euro
10. La volatilité d'un titre ou d'un fonds indique dans quelle amplitude son prix peut varier, à la hausse comme à la baisse, par rapport à son prix moyen, sur une période de temps donnée.
11. Une politique monétaire « hawkish » vise à utiliser tous les moyens possibles pour combattre l'inflation dont la hausse des taux d'intérêt.
12. « tapering » : terme anglais désignant la réduction progressive du montant des achats d'actifs obligataires mensuels
13. valeurs « value » vs « growth » : les actions « value » se négocient à un prix inférieur à la valeur fondamentale. Il s'agit d'actions sous-valorisées dont les analystes pensent qu'elles se redresseront à court ou moyen terme. Les actions de croissance (« growth ») ont un potentiel de croissance supérieur à la moyenne sur plusieurs années.
14. Terme anglais pour désigner la différence de taux d'intérêt d'une obligation avec celui d'une obligation de référence de même durée, considérée comme la moins risquée (l'emprunt d'Etat).
15. La pentification de la courbe des taux correspond à une situation dans laquelle la forme de la courbe des taux d'intérêt obligataires se modifie pour passer d'une courbe concave à une forme plus proche d'une droite, en raison d'une hausse des taux d'intérêt à long terme.

Taux des emprunts souverains⁽¹⁶⁾

Face à l'inflation persistante et aux annonces de normalisation de la politique monétaire des banques centrales, les taux sont en hausse avec un effet d'aplatissement sur la partie longue des courbes en lien avec le risque que fait peser l'inflation sur la croissance.

Le taux 10 ans de l'Obligation Assimilable du Trésor de l'État Français (OAT 10 ans) s'établit à 1,26% au 13/04/2022, en hausse de +1,07% depuis le début d'année dans une tendance haussière.

Le contexte politico-économique de ce début d'année n'a pas conduit à un écartement significatif des spreads de financements entre les pays de Zone Euro. À court terme, de nombreux facteurs devraient contenir un écartement de ces spreads : un PEPP toujours actif sur le 1^{er} trimestre 2022, poursuivi par une augmentation de l'APP sur le 2^{ème} trimestre, des émissions nettes limitées pour les dettes italiennes et espagnoles sur 2022, ainsi que la souplesse apportée sur la rigueur budgétaire par les effets à court terme de la guerre en Ukraine.

Taux des emprunts privés

Les politiques de resserrement monétaire ont renforcé en ce début d'année 2022 l'attractivité des obligations d'entreprises avec une décompression des primes de risque.

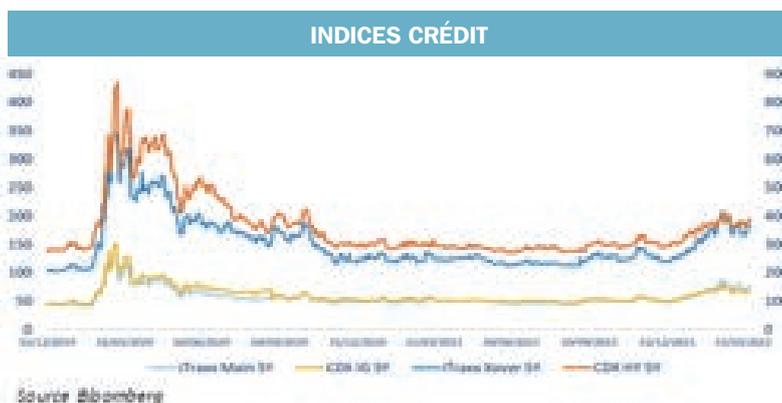
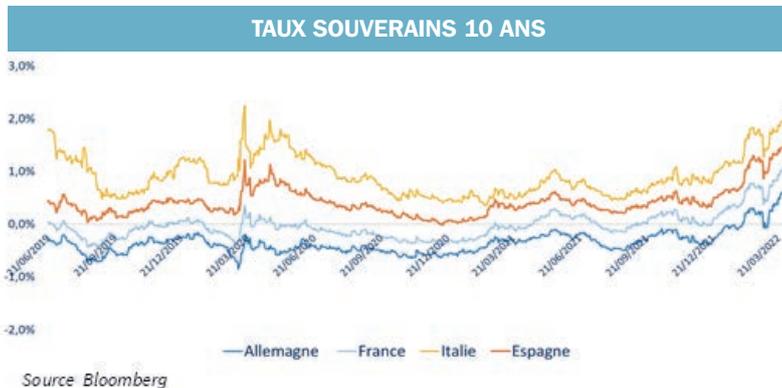
La volatilité des marchés financiers en ce début d'année a restreint, pour les émetteurs, les possibilités d'émissions sur le marché primaire. Ce facteur additionné au « tapering » des banques centrales a conduit à une augmentation des primes d'émission pour les nouvelles obligations.

Cependant, la crise Ukrainienne et l'inflation plus élevée que prévue sont des facteurs d'attention et de sélectivité face à un soutien monétaire des banques centrales désormais limité.

16. Un emprunt souverain est un emprunt émis ou garanti par un émetteur souverain, c'est-à-dire un État ou une banque centrale.

En 2022, il convient d'être particulièrement vigilant, sélectif, flexible et discriminant dans la sélection de fonds ou de titres.

À plus long terme, d'autres facteurs devront aussi être pris en considération comme la transition vers une économie décarbonée tout comme le phénomène de relocalisation/régionalisation des productions qui semblent s'opérer sous la pression des consommateurs finaux.



L'assurance-vie, une valeur sûre

► L'assurance-vie confirme son statut de placement financier préféré des Français.

Principale raison : la simplicité du fonctionnement de ce produit d'épargne généralement souscrit pour protéger ses proches, préparer un projet, épargner ou pour se constituer une épargne en prévision de la retraite. Elle répond parfaitement aux enjeux de l'épargne de demain en termes d'investissement responsable et de financement de l'économie réelle.

L'assurance-vie permet d'investir sur des supports d'investissement plus ou moins risqués, pouvant aller des supports en euros ou euro-croissance aux supports plus risqués mais potentiellement plus rémunérateurs liés aux marchés financiers et immobiliers, appelés unités de compte (UC). Il existe de nombreuses UC avec des niveaux de risque différents et l'investissement en UC peut être réalisé dans diverses classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, non coté). Chaque support en UC est classifié du profil de risque et de rendement potentiellement le plus faible au plus élevé (note de 1 à 7). Les choix d'investissement dépendent de nombreux facteurs tels que le profil de l'épargnant, ses objectifs en termes de rentabilité, son âge, son degré de connaissance des marchés...

L'épargnant peut récupérer l'argent qu'il dépose sur son contrat auquel s'ajoutent les produits des placements qui dépendent de la formule choisie (fonds en euros ou en unités de compte) plus ou moins dynamique et rentable. La faiblesse actuelle des taux d'intérêt pèse toutefois sur le rendement des fonds en euros présents sur les contrats d'assurance-vie et invite les épargnants à revoir leur stratégie.

L'assurance-vie va continuer à jouer un rôle important dans les années à venir car les Français sont de plus en plus conscients que face au problème de déficit croissant, donc au problème de financement des retraites, il leur faudra se constituer une épargne en vue de la fin de leur vie professionnelle. Pour cela, l'assurance-vie est le meilleur outil. C'est également un outil idéal pour préparer sa succession en permettant de transmettre une partie de son patrimoine dans des conditions avantageuses aux personnes que l'on souhaite.

Et parmi tous les contrats d'assurance-vie, le contrat associatif offre le plus d'avantages.

Il est souscrit par une association qui défend les intérêts de tous ses adhérents.

Il est évolutif : c'est l'association qui, fort de ses nombreux adhérents, négocie ces évolutions avec l'assureur.

Dans le cadre associatif, l'assurance-vie s'adapte au fil des années aux besoins des assurés.

Et il est protégé par le choix que fait l'association d'un assureur partenaire solide.

En outre, l'assurance-vie possède de nombreux atouts complémentaires :

Financiers : avec une large palette de supports d'investissement, de types de gestion, et la faculté de s'adapter facilement à toutes les évolutions personnelles ou professionnelles et aux différentes anticipations des marchés financiers,

Fiscaux : l'assurance-vie conserve, en 2022, un régime fiscal privilégié : faible taxation des gains réalisés, abattement au-delà de 8 ans, régime dérogatoire en matière de droits de succession...

Contractuels : les contrats d'assurance-vie permettent, grâce à la clause bénéficiaire, de désigner les personnes qui percevront les capitaux du contrat au décès de l'assuré et proposent un large choix de garanties, de possibilités de versement, de souplesse pour modifier la répartition de l'épargne grâce à des types de gestion répondant aux attentes de chacun, de disponibilité de l'épargne grâce à la faculté de rachat*...



L'encours de l'assurance-vie en France s'élève à 1 876 milliards d'€ au 31/12/2021.

Dans le contexte exceptionnel de 2021, la collecte brute s'élève à 151,1 milliards d'€ (116,3 milliards d'€ en 2020), dépassant ainsi le seuil symbolique des 150 milliards d'€ pour la première fois de son histoire.

Les versements sur les supports en unités de compte ont représenté 58,5 milliards d'€.

Les prestations versées sont en légère hausse à 127,4 milliards d'€ en 2021 contre 118,7 milliards en 2020.

La collecte nette de l'assurance-vie en 2021 en France est positive et s'établit à +23,7 milliards d'€.

* hors sommes investies dans le cadre d'un contrat Retraite Madelin, PERP ou PER

Point sur les supports d'investissement

L'assurance-vie permet d'investir son épargne sur des supports d'investissement plus ou moins risqués, pouvant aller des supports en euros ou euro-croissance aux supports plus risqués mais potentiellement plus rémunérateurs liés aux marchés financiers et immobiliers, appelés unités de compte (UC). Il existe de nombreuses UC avec des niveaux de risque différents et l'investissement en UC peut être réalisé dans diverses classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, non coté). Grâce à la diversité des supports d'investissement qu'elle propose, l'assurance-vie permet d'apporter des réponses concrètes aux enjeux de l'épargne de demain en termes d'investissement responsable et de financement de l'économie réelle.

Supports en euros

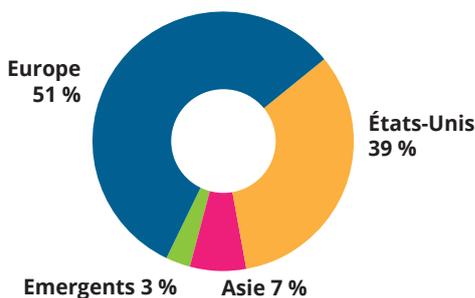
Les supports en euros présents sur les contrats souscrits par l'association sont adossés à l'Actif Général Vie Individuelle d'AXA France. La performance de ces supports est directement liée aux performances de cet actif géré dans le respect des équilibres actifs-passifs (les actifs généraux sont gérés dans le but de faire face aux engagements de passif), à long terme (des actifs majoritairement investis en produits de taux qui lui assurent un rendement récurrent) avec une prise de risque limitée (diversification des investissements respectant le cadre de limites internes de risque).

Les activités d'AXA France sont encadrées par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) dans le cadre de Solvabilité 2, en application depuis le 1^{er} janvier 2016, et notamment par des règles strictes de provisionnement et de couverture de ses engagements et un contrôle de sa solvabilité.

Actif Général

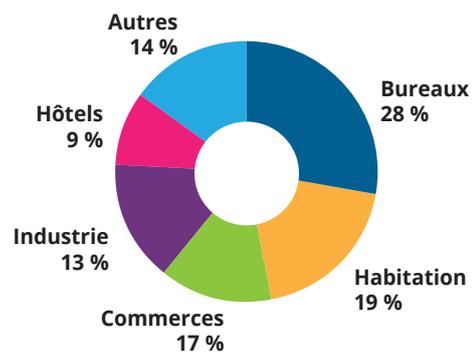
En ligne avec l'objectif de sécuriser le capital investi à long terme, AXA poursuit sa politique d'investissement orientée essentiellement vers un cœur de portefeuille d'obligations à moyen et long terme pour assurer la récurrence du rendement et des poches d'actifs diversifiantes pour optimiser la performance sur le long terme.

EXPOSITION GÉOGRAPHIQUE DE LA POCHE ACTIONS

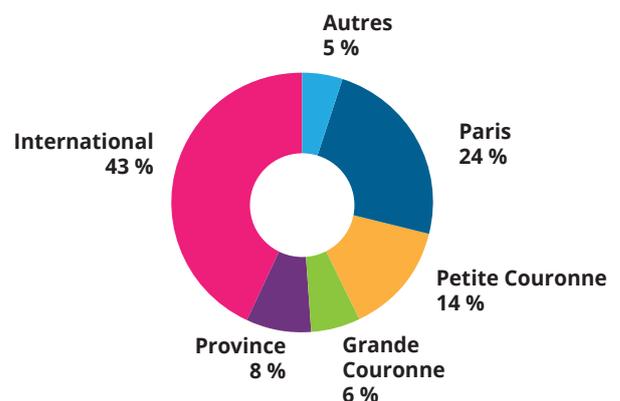


STRUCTURE DE LA POCHE IMMOBILIER

Allocation sectorielle



Allocation géographique



Fonds Croissance

Conçu et présenté comme le « 3^{ème} pilier de l'assurance-vie » devant s'insérer entre le fonds euro et les unités de compte, l'euro-croissance propose une alternative qui, grâce à sa poche dynamique et diversifiée, permet potentiellement de « booster » la performance du fonds au terme.



Dans un contexte de taux bas, il existe de la place pour une alternative aux traditionnels fonds euro et aux unités de compte. Et c'est bien là la vocation de l'euro-croissance. Présenté comme un intermédiaire entre le fonds euro, sécurisé mais de moins en moins performant, et les unités de compte, potentiellement plus profitables mais généralement plus risquées, l'euro-croissance représente l'opportunité de concilier le meilleur des deux mondes : une promesse de meilleure performance tout en maintenant la sécurité du capital au terme choisi, favorisant ainsi l'épargne longue. L'épargne reste disponible à tout moment durant la phase d'épargne mais la garantie ne s'applique qu'au terme.

Avec la mise à disposition de l'offre euro-croissance baptisée Croissance sur le PER Coralys, l'Association AXIVA propose à ses adhérents une solution alternative innovante en favorisant l'épargne longue.

Cela permet de préparer un projet à long terme en toute sérénité compte tenu de la garantie de capital offerte au terme défini et de la disponibilité de l'épargne.

Un actif cantonné

Le fonds Croissance est dit « cantonné » ; c'est-à-dire que les actifs sont distincts des autres actifs de l'assureur et en particulier de l'Actif Général vie Individuelle.

Supports en unités de compte (UC)

Les supports en unités de compte vous permettent d'investir votre épargne et de participer à la performance des marchés financiers. Il existe de nombreux supports en UC avec des niveaux de risque différents. L'investissement en UC peut être réalisé dans diverses classes d'actifs (actions, obligations, immobilier, non coté). Pour chaque support en UC, le profil de risque et de rendement est noté de 1 (risque faible et rendement potentiellement plus faible) à 7 (risque plus élevé et rendement potentiellement plus élevé).

En investissant sur ce type de support, vous bénéficiez des hausses de ces derniers, mais en contrepartie, vous assumez les conséquences de leurs baisses. Même si le capital n'est pas garanti, ces supports peuvent permettre d'obtenir des taux de rendement supérieurs à ceux des placements sans risque. C'est un moyen efficace de diversifier son épargne.

En investissant sur des supports en UC, vous pouvez facilement orienter vos investissements dans le financement de l'économie productive.

Face à la multiplicité de ces supports (classes d'actifs, zone géographique, secteurs d'activité, niveau de risque et de volatilité...), il est important de tenir compte de son profil d'épargnant, de son appétence au risque, de ses connaissances et de son expérience en matière financière, de la structure de son patrimoine et de ses revenus pour choisir les supports d'investissement qui vous conviennent le mieux.

Support en euros ? Fonds Croissance ? Supports en unités de compte ?

Il est préférable d'allier supports en unités de compte et support en euros (voire fonds Croissance) afin de concilier sécurité de son épargne tout en augmentant le potentiel de rendement.

Vous pouvez décider de répartir librement votre épargne sur les différents supports proposés (gestion libre), mais des solutions existent pour celles et ceux qui n'ont pas le temps de s'occuper de la gestion de leur épargne ou qui ne se sentent pas capables de le faire :

- **La gestion sous mandat collective** : ce type de gestion vous permet de confier la gestion de votre épargne à des experts des marchés financiers. Vous choisissez la part de l'épargne qui sera investie sur le fonds Croissance (voire le support en euros) et donnez mandat pour sélectionner les supports en UC à votre place. Cette sélection est réalisée en fonction de votre profil d'épargnant et vous permet de bénéficier d'un service clé en main pour valoriser votre épargne.
- **La gestion par horizon retraite** : ce type de gestion permet de profiter d'une solution d'investissement qui sécurise progressivement votre épargne sur des supports d'investissement à faible risque au fur et à mesure que le terme que vous avez prévu pour votre investissement approche. Ce type de gestion est particulièrement adaptée à la préparation de la retraite.

► **Nous vous invitons à contacter votre conseiller qui saura vous proposer des solutions adaptées à votre situation personnelle, en fonction de votre profil d'épargnant et de vos objectifs de placement.**

Rapport du Conseil d'Administration

LA VIE DE VOTRE ASSOCIATION

► L'année 2021 restera marquée, sur le plan sanitaire, par l'émergence de variants du coronavirus SARS-CoV-2 et, pour y faire face, par la généralisation de la vaccination. Ainsi, en France, partant de 0 en début d'année, près de 77% des personnes disposaient d'un schéma vaccinal complet au 31/12/2021. Sur le plan financier, les taux d'intérêt sont restés bas (OAT de l'État Français à 0,2% à 10 ans au 31/12/2021), alors que les marchés actions ont connu une embellie qui ne s'est pas démentie.

Alors que la croissance devait confirmer sa reprise en 2022 grâce aux différents plans de relance qui devaient faire sentir leurs effets et soutenir l'activité économique, le surplus d'épargne accumulé par les Françaises et les Français depuis 18 mois constitue une réserve substantielle pour la consommation et l'investissement.

Ce contexte singulier nous rappelle que la vie est jalonnée de risques et que toute notre existence, nous allons devoir faire face à un nombre croissant d'aléas, certains avérés (comme la perte d'autonomie) ou d'autres inédits tels que la pandémie du coronavirus SARS-CoV-2 et ses conséquences que personne n'aurait pu anticiper. Sans parler du conflit majeur qui se déroule aux portes de l'Europe depuis le mois de février.

Dans ce contexte, votre association, dont la vocation est de veiller à la représentation de vos intérêts, s'est appliquée à jouer pleinement son rôle et rester à votre écoute.

Assemblée Générale

En 2021, compte tenu du contexte sanitaire et conformément au décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant la durée d'application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 adaptant les règles de réunion et de délibération des assemblées et des organes collégiaux d'administration, l'Assemblée Générale s'est tenue sans la présence des membres et autres personnes ayant le droit d'y assister, au siège social à Nanterre le 30 juin 2021.

Cette année, l'Assemblée Générale se réunira au siège social de l'association le 30 juin 2022. Tout est mis en œuvre pour faciliter votre participation et améliorer votre représentativité ; vous pouvez assister à l'assemblée ou vous exprimer par correspondance pour voter les résolutions ou donner pouvoir en retournant le bulletin-

réponse joint à la convocation à l'aide de l'enveloppe T fournie.

Vous avez accès à une information claire et complète grâce au Rapport d'Activité qui regroupe, dans un document unique, l'information nécessaire pour prendre part en toute connaissance de cause aux décisions importantes de la vie de l'association. Ce document est disponible sur simple demande auprès de l'association.

Vous retrouverez dans la Foire aux Questions jointe aux convocations, les réponses aux principales questions que vous nous avez adressées préalablement aux assemblées générales de ces dernières années.

Conseil d'Administration

Le mandat d'administratrice de Mme Manuèle Pennera est arrivé à terme à l'issue de l'assemblée générale 2021. Elle a informé le conseil d'administration de son souhait de ne pas renouveler ce mandat.

Le 14 octobre 2021, le conseil d'administration a élu M. Jean Sébastien Antoniotti pour succéder à Mme Pennera à la Présidence de l'association.

Le mandat de M. Mathieu Godart arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2022, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'élire Mme Amélie Watelet au poste d'administratrice pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2028 sur les comptes du dernier exercice clos.



Par ailleurs, compte tenu de son implication dans la vie et la gouvernance de l'association, le conseil d'administration propose de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean Malhomme pour une période de 6 ans.

Aucune autre modification n'est apportée à la composition du Conseil d'Administration.

Nous vous rappelons que la fonction de membre du conseil d'administration est gratuite et que les administrateurs ne perçoivent aucune indemnité.

Conformément à l'article R.141-9 du code des assurances, l'assemblée générale est informée qu'aucune rémunération liée aux montants des cotisations ou à l'encours des contrats souscrits par l'association n'a été versée par l'entreprise d'assurance aux administrateurs.

L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION AXIVA

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'adhésions aux contrats souscrits par l'association auprès d'AXA France s'élève à 7 888, en baisse par rapport à fin 2020.

L'encours global à fin 2021 est de 1,4 milliard d'euros, en baisse par rapport à 2020. Les investissements sur des unités de compte représentent 61% des encours, en hausse de 5 points par rapport à 2020. L'encours moyen par contrat est de 182 K€ au 31/12/2021.

Le montant des primes versées en 2021, a été de 12,4 millions d'euros. La part de la collecte brute investie en unité de compte a été de 66% en 2021, en nette hausse par rapport à 2020.

La collecte nette (chiffre d'affaires - prestations) reste négative en 2020 à -39 millions d'euros, en cohérence avec le vieillissement du portefeuille.

Les prestations versées en 2021 s'élèvent à 51 millions d'euros.

LES CONTRATS D'ASSURANCE

Les principaux contrats souscrits par l'Association AXIVA auprès d'AXA France sont, au 31/12/2021, les suivants :

ENCOURS 2021 (EN MILLIONS D'EUROS)

PATRIMOINE AXIVA	484
PATRIVAL AXIVA AC	92
AXIVA VALOR 1 ET 2	87
CROISSANCE SAINT HONORÉ	66
CORALIS INDÉPENDANTS	56

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 (EN MILLIONS D'EUROS)

PER CORALIS	5
CORALIS INDEPENDANT	3
PATRIMOINE AXIVA	2

Le Plan d'Épargne Retraite individuel « PER Coralys »

L'Association AXIVA a souscrit auprès d'AXA France un plan d'épargne retraite individuel, dénommé « PER Coralys » afin de permettre à ses adhérents de bénéficier des dispositions de la loi PACTE portant réforme de l'épargne retraite.

Le plan d'épargne retraite individuel « PER Coralys » est destiné aux personnes physiques majeures en activité (salarié ou indépendant) au moment de l'adhésion résidentes fiscales françaises, désirant se constituer un complément de retraite et souhaitant disposer d'une gamme financière riche.

Durée de l'adhésion au contrat « PER Coralys »

Le « PER Coralys » est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative souscrit par l'Association AXIVA auprès d'AXA France Vie, dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle, comportant des garanties en cas de vie et en cas de décès.

Le contrat permet à l'adhérent :

- **En cas de vie de l'assuré à l'échéance** : de disposer d'un complément de retraite, sous forme de versement d'un capital et /ou d'une rente viagère.
- **En cas de décès de l'assuré avant l'échéance** : de faire bénéficier le(les) bénéficiaire(s) de son choix du versement d'un capital-décès qui pourra être versé sous forme de rente ou de capital.

Dans le Bulletin d'adhésion, l'adhérent indique l'âge envisagé de liquidation de son adhésion.

La liquidation de l'adhésion peut intervenir au plus tôt à la date à laquelle l'adhérent atteint l'âge mentionné à l'article L.161-17-2 du code de la Sécurité sociale ou, s'il est antérieur, à l'âge auquel il procédera à la liquidation effective de ses droits à pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse.

L'adhérent peut modifier à tout moment l'âge envisagé de liquidation de son adhésion par voie d'avenant.

Le fonctionnement du contrat

Le plan « PER Coralys » est constitué de trois compartiments destinés à accueillir les versements selon leur origine :

- un compartiment alimenté par les versements volontaires : le versement initial (1 000 € minimum), les versements complémentaires d'un montant minimum de 500 €, et les versements complémentaires programmés (trimestriels, semestriels ou annuels) d'un montant unitaire minimum de 100 €, ainsi que par le transfert des droits en cours de constitution issus des versements volontaires de l'adhérent sur les contrats de retraite individuels (notamment le PERP, Madelin, PREFON), ou sur les contrats de retraite d'entreprise collectifs (notamment les PERE et plan d'épargne retraite obligatoire lorsque le salarié n'est plus tenu d'y adhérer). Ce compartiment se décompose en deux sous-compartiments : les versements volontaires déductibles et les versements volontaires non déductibles (compartiment 1) ;
- un compartiment alimenté par le transfert des sommes issues des versements effectués au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou de l'intéressement, ainsi que les droits inscrits au compte épargne temps, ou, en l'absence de compte épargne temps dans l'entreprise et dans une certaine limite, des sommes correspondant à des jours de repos non pris, ainsi que par les

éventuels versements volontaires réalisés par le titulaire sur le PERCO (compartiment 2) ;

- un compartiment alimenté par le transfert des sommes issues de versements obligatoires du salarié ou de l'employeur dans le cadre de plan d'épargne retraite d'entreprise auxquels le salarié est affilié à titre obligatoire, sous réserve que le salarié ne soit plus tenu d'y adhérer (compartiment 3).

Les types de gestion proposés

L'adhérent peut combiner différents types de gestion parmi ceux proposés : la Gestion par horizon retraite, la Gestion libre et jusqu'à trois orientations de gestion en Gestion sous mandat collective.

La Gestion par horizon retraite

Ce mode de gestion, appliqué par défaut conformément à la réglementation (c'est-à-dire faute d'autre choix express de l'adhérent), comprend trois profils : le profil Dynamique, le profil Prudent et le profil Équilibré. La Gestion par horizon retraite est une stratégie qui tient compte du profil de l'adhérent, et qui consiste à sécuriser progressivement son épargne au fur et à mesure qu'il avance en âge et que la date de sa retraite approche. Ce mode de gestion est confié à des experts qui veillent à sécuriser le capital, en choisissant les supports d'investissement parmi ceux éligibles adaptés au profil de l'adhérent. Les réorientations entre les différents supports en vigueur, afin de maintenir la répartition de l'épargne suivant l'allocation en vigueur et l'horizon de liquidation envisagé par l'adhérent, sont effectuées chaque semestre (avril et octobre), sans frais.

Dès lors que l'épargne d'un adhérent est investie sur l'un des profils de la Gestion par horizon retraite, il n'a plus la possibilité de procéder lui-même à la sélection des supports d'investissement, ni aux réorientations d'épargne.

L'épargne se répartit entre la poche de supports présentant un profil d'investissement à faible risque composée du fonds Croissance jusqu'à la date de liquidation envisagée et d'un support d'investissement dont les caractéristiques sont définies par le Code des assurances (article A. 134-6) après cette date et de la poche UC composée de supports en unités de compte.

Le tableau ci-après précise les modalités d'investissement relatives aux profils proposés, selon la date de liquidation envisagée (horizon de placement) :

		HORIZONS						
		% minimum de supports (actifs) à faible risque en fonction de la date de liquidation envisagée par l'adhérent						
GESTION PAR HORIZON RETRAITE PROFIL		16 ans et plus	Entre 15 et 10 ans	Entre 10 et 5 ans	5 ans	4 ans	3 ans	2 ans et moins
		Prudent	30%	30%	60%	80%	85%	90%
Équilibré	0%	0%	20%	50%	60%	70%	78%	
Dynamique	0%	0%	0%	30%	40%	50%	56%	

La Gestion libre

En choisissant cette gestion, l'adhérent renonce expressément à la règle de sécurisation de son épargne conformément aux dispositions de l'article D.224-3 du Code monétaire et financier. Il choisit lui-même les supports d'investissement accessibles avec ce type de gestion sur lesquels il souhaite investir, la répartition de son épargne entre ces supports, et procède lui-même aux éventuelles réorientations de son épargne entre ces supports.

L'option Investissement progressif

Dans le cadre de la Gestion libre, l'adhérent peut, à tout moment, demander la mise en place de réorientations d'épargne programmées du support en euros PER Coralys Euro ou d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs autre(s) supports en unités de compte « à investir ».

L'option financière Écrêtage

Cette option a pour objet de désinvestir partiellement, de manière automatique, un ou plusieurs support(s) en unités de compte dont la valeur est en augmentation et dépasse le seuil de déclenchement, dans le but de capturer une hausse des marchés financiers.

L'option financière Stop Loss Max

Cette option permet de désinvestir totalement, de manière automatique, un ou plusieurs support(s) en unités de compte dont la valeur est en baisse, dans le but de limiter la perte sur ce(s) support(s). La performance financière est calculée à partir de la valeur la plus élevée observée depuis la mise en place de l'option.

La Gestion sous mandat collective

En choisissant cette gestion, l'adhérent renonce expressément à la règle de sécurisation de son épargne conformément aux dispositions de l'article D.224-3 du Code monétaire et financier.

Dans le cadre de la Gestion sous mandat collective, l'adhérent détermine la ou les orientation(s) de gestion conforme(s) à ses besoins (jusqu'à 3 orientations de gestion), ses exigences, son horizon de placement et son profil d'épargnant. Différentes orientations de gestion sont proposées en fonction de l'appétence au risque de l'adhérent.

L'adhérent peut opter pour **la Gestion sous mandat collective avec un mandat à l'assureur** : cela lui permet de choisir, avec son conseiller, la société de gestion et l'orientation de gestion et de mandater l'assureur pour suivre expressément le conseil en investissement de la société de gestion choisie.

L'adhérent peut choisir la **Gestion sous mandat collective en Mandat Tiers** : cela lui permet de mandater une société de gestion pour sélectionner les supports d'investissement en son nom et pour son compte dans le respect d'une orientation de gestion qu'il aura préalablement choisie.

Les supports d'investissement proposés

Le support en euros PER Coralys Euro

La valorisation de l'épargne investie sur le support PER Coralys Euro est constituée d'une valorisation minimale et d'une éventuelle valorisation complémentaire.

La valeur de l'épargne atteinte à une date donnée est égale à la valeur atteinte au 31 décembre de l'année précédente, à laquelle est ajouté le cumul des sommes nettes investies sur ce support, diminué des montants éventuellement désinvestis (rachats, réorientation d'épargne...) et du coût éventuel de la garantie Plancher, et augmenté des revalorisations attribuées par la méthode des intérêts composés, nettes des frais de gestion.

Le fonds Croissance

Investi majoritairement en produits de taux, le fonds Croissance permet une garantie du capital à hauteur de 100% (net investi) au terme minimum de 10 ans et a pour objectif de valoriser votre épargne sur cet horizon de placement de 10 ans ou plus, grâce à une exposition plus importante sur des marchés dynamiques.

En Gestion libre, le montant du capital garanti à l'échéance est de 100% des sommes versées nettes de frais sur versement. L'échéance est, au choix de l'adhérent, soit de 10 ans soit correspondant à l'âge de liquidation envisagée par l'adhérent (avec un minimum de 10 ans). Les versements, ainsi que les réorientations d'épargne en entrée sur le fonds Croissance en Gestion libre sont limités les 2 années précédant l'échéance de la garantie.

En Gestion par horizon retraite, le montant du capital garanti est de 100% des sommes versées nettes de frais sur versement pour les investissements à plus de 2 ans de l'échéance, puis de 90% des sommes versées nettes de frais sur versement pour les investissements ayant lieu à 2 ans et moins de l'échéance. L'échéance correspond à l'âge de liquidation envisagée par l'adhérent.

Sur le fonds Croissance, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur. Avant l'échéance de la garantie du fonds Croissance, les montants investis sur ce fonds ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les supports en unités de compte

Avec une liste de plus de 400 supports d'investissement en unités de compte (OPC¹) auprès d'environ 140 sociétés de gestion internationalement reconnues pour leur expertise, le « PER Coralys » propose une large gamme financière en architecture ouverte.

Cette liste, régulièrement mise à jour, référence des OCP actions, obligations, monétaires et diversifiés, couvrant différentes zones géographiques et des secteurs d'activité variés.

Le « PER Coralys » permet d'investir dans des supports d'investissement détenteurs du label ISR, Greenfin, Finansol ou Relance.⁽²⁾

La liste des supports en Unités de Compte disponibles sur le « PER Coralys » est indiquée dans les Conditions Générales et reprise dans la Notice remise à chaque adhérent.

L'investissement sur les supports en unités de compte suppose un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

La disponibilité de l'épargne

Tant que l'adhérent n'a pas atteint l'âge légal de départ à la retraite ou qu'il n'a pas liquidé sa pension dans un régime obligatoire, l'épargne accumulée est indisponible (sauf rachats exceptionnels prévus par la loi).

En cas de vie de l'assuré :

À l'échéance de l'adhésion

À l'échéance de l'adhésion, l'adhérent peut percevoir un complément de retraite, versé selon les conditions précisées ci-dessous :

- Les droits correspondant aux sommes des compartiments 1 et 2 sont délivrés, au choix de l'adhérent, sous la forme d'un capital et/ou d'une rente viagère revalorisable ;
- Les droits correspondant aux sommes du compartiment 3 sont délivrés uniquement sous la forme d'une rente viagère revalorisable.

Dans tous les cas le choix d'un versement sous forme d'un capital n'est pas autorisé si l'adhérent a opté, de façon expresse et irrévocable, pour une sortie en rente.

La conversion en rente est effectuée sur la base d'un capital constitutif de rente, qui ne peut excéder le montant de l'épargne. L'arrérage de la rente est alors calculé en fonction de l'âge de l'adhérent au moment de la conversion, et de l'option de rente retenue.

L'adhérent peut choisir à cette occasion une rente réversible : il choisit alors un taux de réversion égal à 60 % ou 100 %.

Des frais de service des rentes de 1 % sont appliqués sur chaque arrérage.

1. Les OPC (organismes de placement collectif) investissent en valeurs mobilières (actions, obligations, etc) pour le compte d'un grand nombre d'épargnants. Chaque épargnant peut ainsi accéder à un portefeuille diversifié géré par un professionnel (une société de gestion agréée).

2. Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) garantit que le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) exigeants. Le label Greenfin est attribué lorsqu'un fonds sert à financer des projets en lien avec la transition énergétique et l'économie verte.

Le label Finansol distingue les produits d'épargne solidaire qui contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement.

Le label Relance reconnaît les fonds d'investissement à même de mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres.

Dans le cas d'un versement sous forme de capital, le versement sous forme de capital peut intervenir sur tout ou partie de l'épargne, et doit être d'au minimum 1 000 euros.

À l'issue de cette opération, le montant de l'épargne présente sur le contrat doit être supérieur à 1 000 euros. Le capital peut être libéré en une fois ou de manière fractionnée.

Cas exceptionnels de rachat anticipé :

Le contrat ne comporte pas de faculté de rachat avant l'échéance de l'adhésion, hormis lorsque que se produit/produisent le(s) événement(s) suivant(s) :

- l'affectation des sommes épargnées à l'acquisition de la résidence principale (sauf pour les droits correspondants aux versements obligatoires du salarié ou de l'employeur) ;
- le décès du conjoint de l'adhérent ou de son partenaire lié par un PACS ;
- l'invalidité de l'adhérent, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire lié par un PACS, au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du Code de sécurité sociale ;
- la situation de surendettement de l'adhérent, définie à l'article L. 711-1 du Code de la consommation ;
- l'expiration des droits à l'assurance chômage de l'adhérent ;
- la cessation d'activité non salariée de l'adhérent à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire.

Le détail des événements permettant un rachat anticipé est précisé dans les Conditions Générales et repris dans la Notice.

Transfert individuel vers un autre plan

Un adhérent peut demander le transfert de l'épargne en cours de constitution sur son plan vers tout autre Plan d'épargne retraite souscrit dans le même cadre législatif.

Si la demande de transfert intervient dans les 5 premières années de l'adhésion, des frais de 1 % seront prélevés sur les sommes transférées.

Ces frais sont nuls après 5 ans, ou si l'adhérent-assuré a liquidé sa pension dans un régime obligatoire d'assurance vieillesse, ou s'il a atteint l'âge mentionné à l'article L. 161-17-2 du Code de la sécurité sociale.

En cas de décès de l'assuré avant la liquidation totale de l'adhésion :

Il est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par l'adhérent un capital-décès qui peut être versé sous forme de rente ou de capital (au choix du bénéficiaire).

Il correspond, selon les cas :

- au montant de l'épargne présente sur le contrat,

- au montant dû au titre de la garantie Décès optionnelle « garantie Plancher »,
- au montant dû au titre de la garantie Décès « garantie Décès accidentel ».

Les garanties décès

En complément des garanties en cas de vie et en cas de décès, le « PER Coralys » garantit automatiquement le versement d'un capital en cas de décès accidentel, et propose une garantie décès Plancher facultative :

La « garantie Décès accidentel »

S'il a moins de 70 ans lors de son adhésion, l'adhérent bénéficie automatiquement et sans frais d'une garantie Décès en cas d'accident, quel que soit le type de gestion choisi. Avec cette garantie, en cas de décès de l'assuré avant son 70^{ème} anniversaire, le capital décès suite à un accident versé au(x) bénéficiaire(s) ne pourra pas être inférieur à un capital minimum égal au cumul des versements nets investis diminué du cumul des éventuels rachats.

La « garantie Plancher »

S'il a moins de 75 ans lors de l'adhésion, l'adhérent peut souscrire la garantie Décès optionnelle, dite « garantie Plancher », quel que soit le type de gestion choisi. Cette garantie ne peut être souscrite qu'au moment de l'adhésion. Avec cette garantie, le capital décès ne pourra pas être inférieur à un capital minimum égal au cumul des versements nets investis diminué du cumul des éventuels rachats. La garantie cesse au plus tard aux 80 ans de l'assuré.

Lorsque la garantie est souscrite, l'assureur procède chaque fin de mois, et en cours de mois lors d'un règlement, au calcul et au prélèvement éventuel de la prime d'assurance relative à la couverture de cette garantie sur cette période.

Le détail de ces garanties, leurs limitations et leurs exclusions sont indiqués dans la Notice du contrat.

Les frais appliqués sur le contrat

Les frais sur versements : ils représentent 4,5 % maximum du montant de chaque versement.

Les frais en cours de vie

Frais de gestion :

- frais de gestion sur le support en euros : taux annuel maximum de 1% ;
- frais de gestion sur le fonds Croissance : taux annuel maximum de 1% ;
- frais de performance financière sur le fonds Croissance : taux annuel maximum de 10% ;

- frais de gestion sur les supports en unités de compte : taux annuel maximum de 1% ;
- frais supplémentaires de la Gestion sous mandat collective : taux annuel maximum de 2,50% dont 1,50% au titre du mandat de gestion ;

Frais de sortie : frais sur quittances d'arréage : 1% maximum ;

Les autres frais

- Frais de transfert : 1 % maximum ;
- Frais de modification de l'orientation de gestion sous mandat en Gestion sous mandat collective : 1% maximum avec un minimum de 68 € ;
- Frais de réorientation d'épargne pour l'option investissement progressif : 1% maximum avec un minimum de 15 € ;
- Frais de réorientation d'épargne pour les options Écrêtage et Stop Loss max : 0,50% maximum, avec un minimum de 15 € ;
- Frais de réorientation d'épargne en Gestion libre et entre les différents types de gestion : 1% maximum du montant de l'épargne réorientée, avec un minimum forfaitaire de 68 € par réorientation ;
- Frais de gestion de la rente : taux annuel maximum de 1% ;
- Règlement par remise de titres : 0,30% maximum.

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont indiquées dans le document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou le document d'Informations Clés (DIC), le Prospectus ou les Fiches présentant les caractéristiques principales de l'unité de compte.

Ajout d'une nouvelle orientation de gestion en gestion sous mandat collective, baptisée « AXA Sélection Grandes Tendances »

Le Conseil d'Administration, en accord avec AXA, a décidé d'enrichir la gamme des orientations de gestion proposées dans le cadre de la Gestion sous mandat collective, en proposant une nouvelle orientation de gestion baptisée « **AXA Sélection Grandes Tendances** ». Cette orientation vise à identifier des changements structurels de très long terme, ceux qui vont intervenir à la fois sur un plan économique, politique, social ou encore culturel, tout en participant au développement durable de l'économie et de la société. L'investissement se concentre sur des supports positionnés sur des thématiques d'avenir, comme la robotique et l'intelligence artificielle, le e-commerce et la transformation digitale, la longévité et le bien-être, l'environnement et le climat, ou encore la transformation des modes de vie, tout en s'assurant d'un minimum de 30% d'OPC labellisés « Responsable », et de 80% de fonds classifiés SFDR* 8 ou 9 dans l'allocation à tout moment.

La société de gestion Architas France retenue pour gérer cette nouvelle orientation de gestion, investira, en architecture ouverte, dans le respect de la ventilation suivante :

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ADOSSÉES À DES ACTIFS « ACTIONS » :

Exposition cible	75%
Flexibilité acceptée	(entre 50% et 100%)

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE ADOSSÉES À DES ACTIFS « PRODUITS DE TAUX » :

Exposition cible	25%
Flexibilité acceptée	(entre 0% et 50%)

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a approuvé l'ajout de supports d'investissement sur le PER Coralys. Retrouvez la liste complète pages 25-26.

*Sustainable Finance Disclosure est un règlement imposé au niveau européen et entré en vigueur en mars 2021. Son objectif est de favoriser la finance responsable grâce à des modifications concernant la transparence des produits financiers



Le label « Offre Citoyenne » garantit la prise en compte systématique des enjeux sociaux et environnementaux. Le « PER Coralys » intègre des

bénéfices pour vous et pour la société tels que :

- des brochures explicatives décryptant en toute transparence les garanties, ainsi que les exclusions,
- des contenus et des services pédagogiques pour vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à de bons choix financiers, et l'accompagnement de votre interlocuteur AXA,
- des supports d'investissement labellisés ISR, Finansol ou Greenfin, garantissant que votre épargne contribue à la préservation de l'environnement, la transition énergétique et l'économie verte,
- des fonds ayant obtenu le Label Relance, garantissant notamment que les critères ESG sont intégrés à la stratégie d'investissement et favorisent la solidarité et le soutien à l'économie.

Actifs du support en euros des contrats CLE

La Loi PACTE promulguée en 2019 intègre une contrainte réglementaire imposant aux assureurs de cantonner leur contrats d'Épargne Retraite dans une Comptabilité Auxiliaire d'Affectation (CAA) avant le 1er janvier 2023. Le cantonnement a pour objet de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévu par la loi sur le patrimoine d'affectation des opérations concernées : des actifs financiers sont donc spécifiquement affectés au règlement des prestations liquidées ou non de ces contrats.

L'Actif Général Retraite est composé de contrats de retraite français et internationaux, des PER (Plan d'Épargne Retraite) et des contrats d'assurance vie Oddo. Les actifs de l'AGR affectés aux engagements des contrats retraites français (hors PER) sont éligibles au canton PER et AXA a décidé, dans l'intérêt de ces assurés, de transférer tout ou partie de ces contrats sur le nouveau canton PER d'ici fin 2022. La mise en oeuvre de ce cantonnement nécessite donc la resegmentation de l'Actif Général Retraite.

Le contrat COMPTE LIBRE EPARGNE (CLE) présent dans l'AGR depuis 2003 n'est pas éligible au canton PER car il s'agit de contrat d'épargne individuelle.

Dans ce contexte, l'Assureur a approuvé la création d'un canton destiné à recevoir uniquement les actifs des engagements adossés aux contrats d'épargne individuelle Oddo, et en particulier le contrat COMPTE LIBRE EPARGNE (CLE).

Les avantages de la création de ce canton pour les adhérents sont les suivants

- Transfert de la richesse latente de l'AGR prévu au prorata de l'encours des provisions mathématiques des contrats Oddo
- Les contrats Oddo étant en décollecte Euro depuis de nombreuses années, les isoler dans un canton contractuel permettra d'atténuer la dilution de la richesse de l'actif en représentation de leurs engagements

Les adhérents seront informés de la création de ce canton via leur situation de contrat annuelle au 31/12/2022.

Ajout de nouveaux supports d'investissement

Les contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association AXIVA ont fait l'objet d'ajouts de nouveaux supports d'investissement approuvés par le conseil d'administration dont vous trouverez la liste détaillée en annexe du présent rapport.



Vous pouvez disposer de la liste des supports disponibles sur le contrat que vous avez choisi sur simple demande. Vous pouvez également retrouver celle-ci dans le cadre de l'information sur votre adhésion au contrat qui vous est envoyée chaque année.

Les autres contrats souscrits par l'Association AXIVA n'ont pas évolué.

Performances des supports d'investissement

Au titre de 2021, les adhérents aux principaux contrats souscrits par l'Association AXIVA ont bénéficié d'un taux de rémunération brut de frais de gestion de 1,50%¹ sur leurs supports en euros.

Pour les adhésions au plan d'épargne retraite PER Coralys, le taux de participation aux bénéfices au titre de 2022 sera :

- au moins égal à 1,5 fois le taux de participation aux bénéfices de base² si l'adhésion comporte une part d'épargne investie sur des supports en unités de compte et/ou le fonds Croissance égale ou supérieure à 60% ;
- au moins égal à 2 fois le taux de participation aux bénéfices de base² si l'adhésion comporte une part d'épargne investie sur des supports en unités de compte et/ou le fonds Croissance égale ou supérieure à 70%.

Les adhérents sont informés chaque année des critères et niveaux retenus dans le cadre de l'information annuelle contractuelle.

1. Taux annuel exprimé brut de frais de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux - Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

2. Taux de participation aux bénéfices différencié servi aux adhérents ne respectant pas les critères d'éligibilité, exprimé en taux annuel net des frais de gestion maximal prévus par les conditions générales du contrat et brut de prélèvements fiscaux et sociaux. Non cumulable avec toute rémunération minimale garantie et condition dérogatoire sur le support eu euros.



* **Act4Nature est une initiative lancée par l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) et de nombreux partenaires en 2018. Elle a pour objectif de mobiliser les entreprises sur la question de leurs impacts directs et indirects, leurs dépendances et leurs possibilités d'action favorable à la nature.**

AXA et l'investissement responsable

Dès 2018, AXA s'est engagé à intégrer des enjeux de biodiversité dans ses activités d'investissement via le plan biodiversité 2020. AXA est le 1^{er} signataire assureur de l'initiative Act4Nature*.

En 2019, le Groupe AXA a pris de nouveaux engagements en faveur du climat en doublant et portant son objectif en investissements verts à 24 milliards d'€ à horizon 2023. AXA a durci sa politique de désinvestissement et de souscription pour une sortie complète de l'industrie du charbon d'ici 2030 pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

AXA investit dans des « obligations de transition » (transition bonds), un nouvel outil de financement encourageant la transition vers des modèles économiques à faible intensité carbone. Cet outil complète notamment les « Green Bonds » destinés à financer des projets déjà « verts ».

AXA s'engage à contenir le potentiel de réchauffement climatique de ses investissements à 1,5 °C d'ici 2050, en ligne avec l'Accord de Paris et a intégré la « Net Zero Asset Owner Alliance », une coalition d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à réduire à zéro les émissions induites par leur portefeuille d'investissement d'ici 2050.

Cela se traduit pour les fonds euros et Croissance par l'exclusion des secteurs du tabac, du charbon, des sables

bitumineux, des armes controversées et de l'huile de palme non durable pour l'épargne qui y est investie et par l'investissement dans des forêts, dans des obligations vertes, dans des fonds à impact, ainsi que dans des initiatives de place (Fonds Objectif Climat) pour contribuer à la transition écologique.

Pour répondre à l'urgence climatique, AXA a placé ses engagements pour le climat au cœur de son plan stratégique. Ils irriguent l'ensemble des actions du Groupe, tant dans ses activités d'investisseur que d'assureur. Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD. Il est l'un des membres fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Solidité et stabilité financière de notre assureur partenaire

Grâce à la diversification de ses activités, le Groupe AXA bénéficie d'une très bonne solvabilité consolidée, largement supérieure aux minimums réglementaires. Son ratio de solvabilité II s'établit, au 31/12/2021, à 217%, en hausse de 17 points par rapport à fin 2020. Ce ratio mesure la capacité d'un assureur à garantir les engagements pris envers les adhérents dans le cadre des contrats d'assurance. Son niveau élevé confirme la solidité financière de notre partenaire et nous conforte dans la confiance que nous lui portons.

En outre, la stabilité financière d'AXA est robuste (notations S&P : « AA- », perspective « stable », Moody's : « Aa3 », perspective « stable » et Fitch : « AA- », perspective « positive »).

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DONT L'ÉLECTION OU LE RENOUVELLEMENT DE MANDAT SONT SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Amélie WATELET
Science Po, Paris

« Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Après Sciences po et une carrière dans les RH qui m'a menée de la grande distribution à Radio France, en passant par le nucléaire et l'énergie, j'ai rejoint le secteur financier il y a 15 ans dans le Groupe AXA. En tant que DRH également en charge de la communication et la RSE, j'ai accompagné un certain nombre de transformations dans différentes entités telles que la réassurance, la technologie et la gestion d'actif. Depuis septembre 2021, je suis la DRH d'AXA France. Par ailleurs, pendant 4 ans, j'ai également activement participé aux échanges du conseil d'administration d'AXA Investment Paris. En parallèle de mes activités professionnelles, j'ai obtenu le certificat d'Administrateur délivré par Science Po en 2021.

Mon expertise dans les domaines des ressources humaines et de la communication au service de la gouvernance et de la transformation, digitale en particulier, dans une industrie de services à forte composante humaine me permettront d'apporter une contribution significative pour répondre aux enjeux actuels. Mes compétences et mon leadership reconnus témoignent de mon solide parcours d'Executive qui m'a toujours conduit à exercer mes fonctions avec intégrité et en toute indépendance.

Ce sont ces qualités que je souhaite mettre au bénéfice de l'organisation de manière collégiale.

Je suis prête, si vous me faites confiance, à mettre au profit de votre association ma sensibilité ainsi que toutes mes compétences et mon expérience pour aider l'Association AXIVA à aborder les années à venir avec sérénité dans un environnement riche de challenges. »



Jean MALHOMME
Telecom ParisTech, CEA

« Mesdames, Messieurs,

Fort d'une expérience de plus de 25 ans dans l'assurance, en tant que Directeur Épargne et Prévoyance d'AXA France, j'ai participé, ces dernières années, à la création, au développement et à l'aménagement des produits d'assurance-vie et ainsi contribué à proposer des produits modernes dans le domaine de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance.

Désormais responsable de la Direction de la Gestion des Risques (« Risk Management ») d'AXA France, je souhaite continuer à contribuer aux travaux de votre association et participer ainsi à la prochaine phase de son développement. Si vous me renouvez votre confiance, je mettrai mon expérience au service de notre association et je serais heureux d'apporter toute mon expertise afin d'améliorer la qualité de l'offre de produits et services et d'agir pour le bien des adhérents.

Je vous remercie par avance de votre confiance. »

Rapport financier Association AXIVA

► Comptes 2021

L'association a perçu en 2021 des droits d'entrée sans droit de reprise à hauteur de 5 047€.

Les charges d'exploitation s'élèvent, en 2021, à 68 508,78 € en baisse de 24,5% par rapport à 2020.

Les principaux postes de charges d'exploitation sont les suivants :

- charges relatives à l'assemblée générale 2021 à hauteur de 22 269,05 €,
- frais de personnel à hauteur 27 530,58 €,
- frais de locaux à hauteur de 11 965,75 €,
- honoraires des experts-comptables à hauteur de 2 820,00 €,
- prestataires extérieurs à hauteur de 3 050,00 €,
- autres frais de fonctionnement à hauteur de 873,40 €.

Le résultat financier présente un solde positif de 35 153,97 € traduisant la réalisation de plus-value en fin d'exercice.

L'apurement de dettes a permis d'enregistrer un résultat exceptionnel de 4 398,13 €.

Le montant des impôts sur les produits financiers est de 824,84 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le compte de résultat 2021 présente un solde négatif de 24 734,45 €.

Le montant des droits d'entrée collectés par l'assureur AXA à reverser à l'Association AXIVA s'élèvent à 5 642,00 € au 31/12/2021.

A cette même date, les disponibilités s'élèvent à 195 681,34 €.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 422 642,23 € dont 300 000 € investis sur un contrat de capitalisation et 62 965,94 € investis en FCP de trésorerie BNP PARIBAS CASH INVEST, le solde étant investi en SICAV.

Le montant total des capitaux propres s'élève à 516 354,47 €. Le montant des charges à payer inscrit au bilan s'élève à 107 611,10 €.

Le total du bilan s'élève, au 31/12/2021, à 623 965,57 €.

Nous vous proposons :

- d'approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés,
- d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au compte de fonds associatif sans droit de reprise.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2022

RÉSOLUTION 1 : Approbation du rapport du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve ledit rapport dans toutes ses parties.

RÉSOLUTION 2 : Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 au compte de fonds associatif sans droit de reprise.

RÉSOLUTION 3 : Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'association

Conformément aux articles L.141-7 et R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration de l'association, pour une période de 18 mois à compter de ce jour, le pouvoir de négocier et signer, dans le respect de la réglementation en vigueur, tous avenants aux contrats en cours souscrits par l'association auprès des compagnies d'assurance à l'exception des modifications portant sur les dispositions essentielles des contrats visées à l'article L.141-7 précité, aux fins de les adapter :

- . à l'évolution des besoins des adhérents,
- . aux évolutions du marché ou de la concurrence,
- . aux évolutions réglementaires et législatives,
- . aux évolutions des marchés financiers,
- . aux évolutions de l'équilibre économique des contrats ou des règles prudentielles.

Les avenants pourront porter sur l'ensemble des clauses du contrat à l'exception des dispositions essentielles de celui-ci.

Le Président de l'association fera rapport à l'Assemblée Générale statuant sur l'activité et les comptes de l'exercice 2022 des mesures éventuellement prises par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présente délégation.

RÉSOLUTION 4 : Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean MALHOMME

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de M. Jean MALHOMME au poste d'administrateur et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

RÉSOLUTION 5 : Election de Mme Amélie WATELET au poste d'administratrice

L'Assemblée Générale élit Mme Amélie WATELET au poste d'administratrice et fixe la durée de son mandat à six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028.

ANNEXES

LISTE DES NOUVEAUX SUPPORTS D'INVESTISSEMENTS

Société de Gestion	Nom_support	Code ISIN
PER CORALIS		
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUEUR CLIMATE IMPACT EUROPE A	FR0013517273
ROTHSCHILD & CO INVT MANAGERS	VITAL FLEX PATRIMOINE C EUR	LU1734560003
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	ECHIQUEUR SPACE	FR0014002VF5
DNCA Finance	DNCA Invest - Beyond Semperosa - Classe A - EUR	LU1907595398
Amplegest	AMPLEGEST ACTIONS INTERNATIONALES AC	FR0011382225
Amplegest	AMPLEGEST LONG SHORT AC	FR0013203650
Amplegest	AMPLEGEST MIDCAPS AC	FR0010532101
Amplegest	Amplegest PME AC	FR0011631050
Eleva Capital SAS	ELEVA SUSTAINABLE IMPACT EUROPE A2 EUR	LU2210204306
LAZARD	Lazard Crédit Opportunities RC	FR0010230490
AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FDS CASH USD A2-C	LU0568621618
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT A	FR0010863688
SUNNY AM	Sunny Stratégie Rendement	FR0013455987
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF FRAMLINGTON CLEAN ECONOMY A HEDGED EUR	LU1914342263
SEVEN CAPITAL	FORCE 2	LU2109939160
VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE R	FR0013462744
VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA DISRUPTION R	FR0013299047
BLACKROCK (LUXEMBOURG) S.A.	BGF EURO BOND A2	LU0050372472
DEGROOF PETERCAM AM	DPAM Invest B Equities NewGems Sustain	BE0946564383
Gay Lussac Gestion	RJ Funds Smicrocaps	LU2022049022
Gay Lussac Gestion	Gay-Lussac Europe Flex	FR0013280211
Gay Lussac Gestion	Gay-Lussac Green Impact	FR0010178665
CPR AM	CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS A ACC	LU1653748860
Schroder Investment Mgt Eur Sa	SCHRODER - Global Climate Change Equity A Acc EUR ISR	LU0302446645
Allianz Global Investors...	Allianz Pet and Animal Wellbeing	LU1931536152
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	G Fund - New Deal Europe N	LU0987164596
Mansartis Gestion	Mansartis Zone Euro ISR	FR0007385083
Mansartis Gestion	Mansartis Investissements ISR	FR0007385109
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF FRAMLINGTON LONGEVITY ECONOMY A H	LU1830283831
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - ACT FRAMLINGTON SOCIAL	LU1737505872
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A	LU1644517127
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	PARVEST DISRUPTIVE TECHNOLOGY H EUR	LU1844093135
Candriam Luxembourg SA	CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE	LU1806526718
Fil Inv Mgt Lux SA	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DEMOGRAPHICS FUN	LU0528228074
Fil Inv Mgt Lux SA	FIDELITY FUNDS GLOBAL TECHNOLOGY A ACC E	LU1841614867
Invesco Management Sa	INVESCO GLOBAL CONSUMER TRENDS FUND A EU	LU1590492135
PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET CLEAN ENERGY HP EUR	LU0650147779
ROBECO LUXEMBOURG S.A.	ROBECO GLOBAL CONSUMER TRENDS DH EUR	LU1834769124
Schroder Investment Mgt Eur Sa	SCHRODER ISF GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUIT	LU0306804302
Talence Gestion	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE AC	FR0013510310
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS REDEX F CAP EUR	LU1790047804
Natixis Investment Managers Sa	Loomis Sayles U.S. Growth Equity Fund R/A (EUR)	LU1435385163
MANSARTIS GESTION	MANSARTIS INVESTISSEMENTS C	FR0007495593
DNCA FINANCE	DNCA INVEST - GLOBAL LEADERS B	LU0383784146
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF GBL FACTORS SUSTAINABLE EQUITY A EUR CAP	LU1774149998

Mandarine Gestion	MANDARINE GLOBAL SPORT R	LU2257982228
AURIS GESTION	LC EURO CURATELLE ISR	FR0014005500
CPR Asset Management	CPR INVEST-HYDROGEN A	LU2389405080
Franklin Templeton Intl Serv Sa	Templeton Global Climate Change A (acc) Eur	LU0128520375
Axiom Alternative Investments	AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY J (EUR)	LU2249462875
Ginjer Am	GINJER ACTIFS 360 M	FR0013313889
Messieurs Hottinguer&Cie Gest Prive	Equilibre Ecologique C	FR0010634139
DNCA investments	AROME PATRIMOINE PART C	FR0014006HC2

Coliade Retraite Indépendant - Coliade

AURIS GESTION	NEO PERSPECTIVES	FR0014000VA0
---------------	------------------	--------------

Compte Argos

JPMORGAN ASSET MGMT (EUROPE) S.A.R.L.	JPM CHINA A-SHARE OPPORTUNITIES A ACC EUR	LU1255011097
BDL CAPITAL MANAGEMENT	BDL DURANDAL B	LU1891683903

Coralis Fidélité – Coralis Indépendants

ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	V PERTINENCE C EUR	FR0014001QD2
JUPITER ASSET MGMT INTL SA	THE JUPITER GLOBAL ECOLOGY DIVERSIFIED L EUR	LU1388737576
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SA	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	FR0000990095
ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SA	ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CR EUR	LU1919842267
Otea Capital Sas	ZEN CAPITAL R	FR0011227214
ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	RMM STRATEGIE DYNAMIQUE	FR0007035563
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATÉGIE DIVERSIFIÉE	FR0007035571
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATEGIE MODERÉE	FR0007035555
FRANKLIN TEMPLETON	Legg Mason Brandywine Global Income Optimiser Fund	IE00B7VVSFQ23
AMILTON ASSET MANAGEMENT	OPTIMUM EQUILIBRE R EUR	FR0013507035
Ecofi Investissements	ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT C	FR0010642280
Sanso Investment Solutions	Constellation	FR0011175199
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-Co Valor 4Change Global Equity - Part F	FR00140019Q7
TRECENTO AM	TRECENTO SANTE ISR EUR	FR0011319664
MW Asset Management	FDE PATRIMOINE AC	FR0010752956
SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LUX S.A.	SISF GLOBAL EQUITY YIELD A ACC EUR	LU0248166992
INVESCO ASSET MANAGEMENT	INVESCO Global Consumer Trends	LU1504056026
LYXOR AM	LYXOR CAC 40 (DR) ETF ACC	FR0013380607
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUEUR CLIMATE IMPACT EUROPE A	FR0013517273
ROTHSCHILD & CO INVT MANAGERS	VITAL FLEX PATRIMOINE C EUR	LU1734560003
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	ECHIQUEUR SPACE	FR0014002VF5
DNCA Finance	DNCA Invest - Beyond Semperosa - Classe A - EUR	LU1907595398
Amplegest	AMPLEGEST ACTIONS INTERNATIONALES AC	FR0011382225
Amplegest	AMPLEGEST LONG SHORT AC	FR0013203650
Amplegest	AMPLEGEST MIDCAPS AC	FR0010532101
Amplegest	Amplegest PME AC	FR0011631050
Eleva Capital SAS	ELEVA SUSTAINABLE IMPACT EUROPE A2 EUR	LU2210204306
LAZARD	Lazard Crédit Opportunities RC	FR0010230490
AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FDS CASH USD A2-C	LU0568621618
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUEUR POSITIVE IMPACT A	FR0010863688

SUNNY AM	Sunny Stratégie Rendement	FR0013455987
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF FRAMLINGTON CLEAN ECONOMY A HEDGED EUR	LU1914342263
SEVEN CAPITAL	FORCE 2	LU2109939160
VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA TRANSFORMATION RESPONSABLE R	FR0013462744
VEGA INVESTMENT MANAGERS	VEGA DISRUPTION R	FR0013299047
BLACKROCK (LUXEMBOURG) S.A.	BGF EURO BOND A2	LU0050372472
DEGROOF PETERCAM AM	DPAM Invest B Equities NewGems Sustain	BE0946564383
Gay Lussac Gestion	RJ Funds Smicrocaps	LU2022049022
Gay Lussac Gestion	Gay-Lussac Europe Flex	FR0013280211
Gay Lussac Gestion	Gay-Lussac Green Impact	FR0010178665
CPR AM	CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS A ACC	LU1653748860
Schroder Investment Mgt Eur Sa	SCHRODER - Global Climate Change Equity A Acc EUR ISR	LU0302446645
Allianz Global Investors...	Allianz Pet and Animal Wellbeing	LU1931536152
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	G Fund - New Deal Europe N	LU0987164596
Mansartis Gestion	Mansartis Zone Euro ISR	FR0007385083
Mansartis Gestion	Mansartis Investissements ISR	FR0007385109
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF FRAMLINGTON LONGEVITY ECONOMY A H	LU1830283831
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - ACT FRAMLINGTON SOCIAL	LU1737505872
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON ROBOTECH A	LU1644517127
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUX	PARVEST DISRUPTIVE TECHNOLOGY H EUR	LU1844093135
Candriam Luxembourg SA	CANDRIAM EQUITIES L ROBOTICS & INNOVATIVE	LU1806526718
Fil Inv Mgt Lux SA	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DEMOGRAPHICS FUN	LU0528228074
Fil Inv Mgt Lux SA	FIDELITY FUNDS GLOBAL TECHNOLOGY A ACC E	LU1841614867
Invesco Management Sa	INVESCO GLOBAL CONSUMER TRENDS FUND A EU	LU1590492135
PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET CLEAN ENERGY HP EUR	LU0650147779
ROBECO LUXEMBOURG S.A.	ROBECO GLOBAL CONSUMER TRENDS DH EUR	LU1834769124
Schroder Investment Mgt Eur Sa	SCHRODER ISF GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUIT	LU0306804302
Talence Gestion	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE AC	FR0013510310
JPMORGAN ASSET MGMT (EUROPE) S.A.R.L.	JPM GLOBAL BALANCED A ACC EUR	LU0070212591
COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES R EUR ACC	IE00BD5HXJ66
Sanso Investment Solution	Sanso Smart Climate R	FR0014003NV7
ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	Kogosei MONDE	FR00140044I2
DAUPHINE AM	VALOREA PART C	FR0014006U59
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS REDEX F CAP EUR	LU1790047804
Natixis Investment Managers Sa	Loomis Sayles U.S. Growth Equity Fund R/A (EUR)	LU1435385163
MANSARTIS GESTION	MANSARTIS INVESTISSEMENTS C	FR0007495593
DNCA FINANCE	DNCA INVEST - GLOBAL LEADERS B	LU0383784146
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF GBL FACTORS SUSTAINABLE EQUITY A EUR CAP	LU1774149998
Mandarine Gestion	MANDARINE GLOBAL SPORT R	LU2257982228
AURIS GESTION	LC EURO CURATELLE ISR	FR0014005500
CPR Asset Management	CPR INVEST-HYDROGEN A	LU2389405080
Franklin Templet Intl Serv Sa	Templeton Global Climate Change A (acc) Eur	LU0128520375
Axiom Alternative Investments	AXIOM EUROPEAN BANKS EQUITY J (EUR)	LU2249462875
Ginjer Am	GINJER ACTIFS 360 M	FR0013313889
Messieurs Hottinguer&Cie Gest Prive	Equilibre Ecologique C	FR0010634139
DNCA investments	AROME PATRIMOINE PART C	FR0014006HC2

Croissance Saint Honoré

Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATÉGIE DIVERSIFIÉE	FR0007035571
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATEGIE MODERÉE	FR0007035555
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATEGIE DYNAMIQUE	FR0007035563

Mondinvest vie IV

Pictet Asset Management Europe	PICTET TR - ATLAS P EUR	LU1433232854
Kirao asset management	KIRAO MULTICAPS ALPHA C	FR0012020774
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUIER SICAV - ECHIQUIER ENTREPRENEURS A	FR0011558246
Mansartis Gestion	MANSARTIS AMERIQUE ISR C	FR0010317487
Nordea Investment Funds Sa	NORDEA 1 ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369
Fil Inv Mgt Lux SA	FIDELITY FUNDS AMERICA FUND A EUR DIS	LU0069450822
Mainfirst Affiliat Fd Mgers	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS FUND A CAP	LU0308864023
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUIER SICAV - ECHIQUIER VALUE EURO A	FR0011360700

Mondinvest vie III

Pictet Asset Management Europe	PICTET TR - ATLAS P EUR	LU1433232854
Kirao asset management	KIRAO MULTICAPS ALPHA C	FR0012020774
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUIER SICAV - ECHIQUIER ENTREPRENEURS A	FR0011558246
Mansartis Gestion	MANSARTIS AMERIQUE ISR C	FR0010317487
Nordea Investment Funds Sa	NORDEA 1 ALPHA 10 MA FUND BP EUR	LU0445386369
Fil Inv Mgt Lux SA	FIDELITY FUNDS AMERICA FUND A EUR DIS	LU0069450822
Mainfirst Affiliat Fd Mgers	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS FUND A CAP	LU0308864023
Financiere De l'Echiquier	ECHIQUIER SICAV - ECHIQUIER VALUE EURO A	FR0011360700
Mandarine Gestion	MANDARINE IMPROVERS R	FR0012144590
BDL CAPITAL	BDL Rempart Europe	FR001074144

Multigestion patrimoine

Mandarine Gestion	MANDARINE IMPROVERS R	FR0012144590
AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS REDEX I CAP EUR	LU1790049099

Magenta Patrimoine Axiva

AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS AC EUR	LU0266009793
NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.	NORDEA 1 STABLE RETURN BP EUR	LU0227384020
CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC SÉCURITÉ A EUR ACC	FR0010149120

Open Privilege Vie

Nordea Investment Mngt Ab	NORDEA 1 GLOBAL CLIMATE AND ENVIRONMENT BP EUR	LU0348926287
EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	EdR SICAV - Tech Impact A - EUR	FR0013488244

Patrimoine Axiva

SG 29 HAUSSMANN	INVESTISSEMENT N°1500	FR0010148379
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMATIC REAL ESTATE C	FR0007457890
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMAT NEW CONSU TRE C EUR	FR0013525631
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI A	FR0013406691
CPR AM	CPR FOCUS INFLATION P	FR0010832469

SWISS LIFE ASSET MANAGERS (LUXEMBOURG)	SWISS LIFE FUNDS (LUX) BOND INFLATION PROTECTION R EUR	LU0461807983
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR BALANCED C EUR	FR0013367265
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY C EUR	FR00140019B9
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMATIC NEW CONSUMER TRENDS C EUR	FR0013525631

Saint Honoré Open

Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATÉGIE DIVERSIFIÉE	FR0007035571
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATEGIE MODERÉE	FR0007035555
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	RMM STRATEGIE DYNAMIQUE	FR0007035563

Ségipa Multisupports

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT	BNP PARIBAS AQUA PARTS CLASSIC	FR0010668145
COMGEST ASSET MANAGEMENT INTL LTD	COMGEST GROWTH EUROPE OPPORTUNITIES R EUR ACC	IE00BD5HXJ66

Patrimoine Axiva AC

JPMORGAN ASSET MGMT (EUROPE) S.A.R.L.	JPM GLOBAL MACRO OPPTS A (ACC) EUR	LU0095938881
AMIRAL GESTION	Sextant Asie A EUR	FR00140023U1
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMATIC REAL ESTATE C	FR0007457890
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMAT NEW CONSU TRE C EUR	FR0013525631
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR BALANCED C EUR	FR0013367265
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY C EUR	FR00140019B9
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMATIC NEW CONSUMER TRENDS C EUR	FR0013525631

Patrimoine Axiva ACOB

Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMATIC REAL ESTATE C	FR0007457890
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMAT NEW CONSU TRE C EUR	FR0013525631
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR C EUR	FR0011253624
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR BALANCED C EUR	FR0013367265
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO VALOR 4CHANGE GLOBAL EQUITY C EUR	FR00140019B9
Rothschild&Co Asset Mgt Europe	R-CO THEMATIC NEW CONSUMER TRENDS C EUR	FR0013525631

Provence Patrimoine 2

ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT EUROPE	RMM STRATEGIE DYNAMIQUE	FR0007035563
---	-------------------------	--------------

Pasquier Patrimoine

BDL CAPITAL	BDL Rempart Europe	FR001074144
-------------	--------------------	-------------

Convergence

AURIS GESTION	TANCREDE ALLOCATION GLOBALE	FR0013473485
---------------	-----------------------------	--------------



AXIVA - Association inscrite au Répertoire National des Associations
sous le n° W751077230 - Siren : 803584663
81, avenue François Arago - 92000 Nanterre
Contact : contact@axiva.org
